



Déclaration liminaire

Comité technique spécial DRAAF-DAAF-DRIAAF

15 février 2018

Madame la Secrétaire générale,

L'Alliance du Trèfle souhaite attirer votre attention sur les points suivants.

Bilan de la réforme territoriale

Lors de la présentation de la feuille de route sociale pour l'année 2018 au Comité technique ministériel du 8 février, il a été indiqué que le bilan de la réforme territoriale serait suivi par le CT DRAAF-DAAF-DRIAAF. L'Alliance du Trèfle s'étonne donc de ne pas voir figurer ce sujet à l'ordre du jour aujourd'hui alors que la situation pour les agents concernés s'aggrave, tout particulièrement pour ceux en poste dans les sites distants de la préfecture de région, même s'il s'agit du siège de la DRAAF.

Alors qu'une phase transitoire de trois ans devait permettre d'aboutir fin 2018 à un organigramme « cible » conçu à effectif constant par rapport à celui de 2015, ces structures ont connu une réduction importante des effectifs et des moyens dès la deuxième année. Aucune réflexion globale ne semble avoir été engagée et des concurrences entre sites sont apparues. Certains agents ont une charge de travail trop importante alors que d'autres se sont vu retirer des missions pour lesquelles leur compétence était reconnue, ce qui entraîne parfois des tensions entre agents.

Un état des lieux réalisé dans une de ces DRAAF montre que les cadres passent 25 % de leur temps sur leur site d'affectation, 25 % dans un autre site et 50 % en dehors, notamment dans les déplacements. Nous attendons avec impatience le résultat du baromètre social dans ces structures.

Par ailleurs les conclusions du récent rapport de la Cour des comptes mettant notamment en cause l'organisation multi-sites des services déconcentrés de l'État ravivent les inquiétudes des agents des sites concernés quant à leur avenir. Et c'est sans compter la mise en œuvre du décret relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet.

Décret n° 2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet

L'Alliance du Trèfle, qui a demandé des éclaircissements sur ce décret prévoyant localement des possibilités aux préfets de déroger à la réglementation, vous remercie d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour du Comité technique des DRAAF-DAAF-DRIAAF.

Même si le message diffusé par le secrétariat général lors du comité technique ministériel laisse supposer une portée limitée de cette expérimentation pour les agents du MAA, l'Alliance du Trèfle est très inquiète sur ce qu'en feront les préfets compte tenu des domaines très larges dans lesquelles peuvent s'inscrire ces dérogations.

Craignant les conséquences tant pour les agents que pour les usagers des territoires concernés dont elle vous a fait part au comité technique ministériel, et dénonçant cette « simplification à l'envers », l'Alliance du Trèfle souhaite connaître les précisions qui seront données aux préfets pour la mise en œuvre de ce décret.

Action publique 2022

Les annonces faites par le gouvernement à la suite du premier Comité interministériel de la Transformation Publique le 1^{er} février, en phase de consultation du chantier Action Publique 2022, ont suscité beaucoup de questions et d'inquiétudes.

L'Alliance du Trèfle vous rappelle qu'elle comprend bien la nécessité de recourir à davantage de souplesse dans les recrutements, mais qu'elle veillera à ce qu'un éventuel élargissement du recours au contrat reste strictement encadré car de nombreuses missions de service public relèvent impérativement du rôle de l'État et ne sauraient être déléguées. Nous vous avons détaillé notre position sur la question lors du dernier comité technique ministériel.

Crises sanitaires

L'Alliance du Trèfle se réjouit qu'il n'y ait pas eu de crise influenza aviaire analogue à celles des deux années précédentes.

Elle se félicite du retour d'expérience pour la DGAL conduit par l'INHESJ et des divers retours d'expérience locaux, qui ont conduit à l'élaboration du plan d'actions de la DGAL, mais regrette l'absence d'un retour d'expérience global de la gestion des crises, incluant les niveaux centraux et territoriaux, pour prendre en compte réellement l'ensemble des problématiques.

Pour l'affaire Lactalis, l'Alliance du Trèfle réaffirme son soutien aux collègues de la DDCSPP de la Mayenne, quel que soit leur service d'appartenance, et a pris note de la visite prochaine du DGAL et de la DGCCRF à Laval. Cette affaire a permis de constater que si le ministre de l'Agriculture et de l'alimentation a bien défendu l'action des services et de tous les agents de l'État, il n'en a pas été de même de la part de certains ministres concernés.

Environnement de Travail Numérique des Agents (ETNA) ;

L'Alliance du Trèfle souhaite que cet environnement de travail permette une amélioration réelle des conditions de travail au quotidien des agents. Dans le cadre du travail interministériel sur l'environnement numérique, le déploiement de JITSI doit être absolument soutenu par le ministère.

Sur le point précis de la bureautique, et alors que les services du Premier ministre viennent d'envoyer des documents sous format Excel et Powerpoint, l'Alliance du Trèfle souhaite savoir où en est le projet de déploiement d'« Office 2016 », qui permettrait aux agents du ministère de l'Agriculture de communiquer facilement avec leurs partenaires et d'éviter de devoir retravailler certains fichiers reçus, source de perte de temps.

Qu'en est-il par ailleurs de la mise à disposition d'outils collaboratifs modernes facilement accessibles y compris en situation de mobilité et répondant aux besoins des agents et des équipes des DRAAF multi-sites. L'offre d'espaces collaboratifs proposée par le ministère tels que GEDSI et GEDNET ne convient plus aux usages, en interne et avec les partenaires extérieurs. La plate-forme MAAFLUENCE mise en place par la sous-direction des systèmes d'information, répond aux besoins mais n'est accessible qu'à très peu d'agents. Il conviendrait de permettre son accès à l'ensemble des agents du ministère et aux partenaires extérieurs.



Dialogues de gestion 2018

Si les effectifs du programme 206 ont été relativement épargnés, il n'en a rien été pour ceux du programme 215 où les réductions d'effectifs à l'aveugle se poursuivent.

Compte tenu des diminutions d'effectifs sur ces missions, l'Alliance du Trèfle s'interroge en particulier sur les intentions du ministère concernant la détention, l'exploitation et la valorisation des données qu'il gérait jusqu'à maintenant.

Concernant les moyens de fonctionnement, les outils informatiques doivent permettre de communiquer entre agents et partenaires. Les budgets diminuent alors que les agents se plaignent déjà des difficultés de fonctionner et qu'il faudrait gagner en efficacité en investissant sur la visioconférence, les portables et les mobiles, pour permettre d'accompagner le fonctionnement à distance, en particulier dans les DRAAF fusionnées.

Pour conclure, l'Alliance du Trèfle s'interroge devant la nouvelle succession de réformes qui se mettent en place alors même que le bilan de la précédente n'est pas abouti, que ce soit en termes de coût, d'efficacité ou d'impact sur les agents. Nous demandons que nos collègues puissent mettre en œuvre les politiques publiques dans un cadre social apaisé et que leurs compétences techniques et administratives, cessant d'être dévalorisées, soient reconnues comme participant à un Service Public de qualité indispensable à l'intérêt général.